



— Suite à l'annonce du départ à la retraite de monsieur Jacques Beudet, à la fin de l'année 2010-2011, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination de monsieur Luc Lapointe au poste de directeur général adjoint, et ce, à compter du 4 juillet 2011.

Monsieur Lapointe occupe actuellement le poste de directeur de l'école secondaire du Grand-Coteau. Il œuvre au sein des écoles de la Commission scolaire des Patriotes depuis huit ans. Il a été directeur de l'école primaire Père-Marquette, de même que directeur adjoint à l'école secondaire Ozias-Leduc. Il a également enseigné les sciences physiques et la chimie pendant six ans.

— Tel que prévu à la Loi, mesdames et messieurs les commissaires ont adopté la Convention de partenariat avec le MELS prenant en compte les dernières statistiques et les ajustements requis en regard des cibles concernant le taux de diplomation et de qualification, de même que le taux de sorties sans diplôme ni qualification.

— Dans le contexte de la nouvelle autorisation permanente de programme d'études pour le programme *Santé, assistance et soins infirmiers* (SASI) accordée par le MELS à la CSP à compter de l'année 2010-2011, le Conseil des commissaires a résolu que les mesures soient prises afin que la CSP puisse

organiser et offrir ce programme à compter de l'année scolaire 2011-2012 pour les élèves qui souhaiteraient s'y inscrire, incluant les élèves présentement en cours de formation avec la Commission scolaire Sorel-Tracy au Centre de formation professionnelle des Patriotes.

— Considérant la résolution du Conseil adoptée le 7 décembre 2010 qui statuait sur la réorganisation des services d'enseignement dans la municipalité de Saint-Amable, à compter de l'année scolaire 2011-2012;

Considérant la décision de procéder à un deuxième appel d'offres pour les travaux d'agrandissement de l'immeuble de l'Envolée-du-Boisé;

Considérant que tous les locaux de la nouvelle école primaire de Saint-Amable ne seront pas disponibles pour la rentrée scolaire 2011;

Considérant que les besoins en locaux pour desservir l'ensemble des élèves de l'éducation préscolaire et du primaire de Saint-Amable dépasseront le nombre de locaux disponibles dans les trois écoles primaires de Saint-Amable, lors de la rentrée scolaire 2011;

Considérant la volonté de la Commission scolaire :

- de scolariser l'ensemble des élèves de l'éducation

préscolaire et du primaire de Saint-Amable dans leur municipalité;

- de respecter la date de la rentrée scolaire établie pour tous les élèves de l'éducation préscolaire et du primaire de Saint-Amable;
- d'assurer un enseignement de qualité dans un environnement sécuritaire à tous ses élèves;
- d'assurer la plus grande stabilité possible à ses élèves.

Mesdames et messieurs les commissaires ont résolu de suspendre, pour une année, l'application de certaines modalités de réorganisation des services d'enseignement dans la municipalité de Saint-Amable adoptées le 7 décembre 2010, à savoir :

- de reporter à l'année scolaire 2012-2013 le retrait des élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école secondaire François-Williams et donc de les y laisser pour l'année scolaire 2011-2012.

Une lettre sera transmise aux parents des élèves qui fréquenteront le préscolaire et le primaire à Saint-Amable en 2011-2012 les informant de cette situation, et annonçant la tenue d'une assemblée d'information générale le jeudi 31 mars 2011.